

Une option facultative **LCE** (**L**angues et **C**ultures **E**uropéennes / anciennement dénommée section Euro) est proposée aux élèves de cycle 4, dès la rentrée 2018 en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

Les élèves, issus de toutes les classes, se retrouveront pour suivre l'enseignement dispensé en anglais ; et ce à raison de deux heures de cours supplémentaires par semaine en lien avec ce qui est vu durant les trois heures d'anglais du tronc commun (3 h + 2h). Des évaluations spécifiques avec des objectifs ciblés seront conduites selon les projets menés.

L'élève qui se porte candidat -en complétant le document obtenu et remis au professeur principal avant le 1 juin- doit être investi dans son apprentissage de la langue étrangère et prêt à suivre cette option jusqu'en fin de 3^{ème} afin de donner une réelle cohérence à son parcours. L'élève doit faire preuve en outre d'une réelle motivation pour communiquer en anglais, travailler en groupe et approfondir ses connaissances.

Une commission se réunira courant juin, afin de classer les candidatures. Les familles seront informées par courrier de l'acceptation ou non de leur demande. Aucune modification ne sera possible après cette commission.

Ne pas hésiter à contacter un professeur d'anglais du collège en cas de besoin d'informations supplémentaires.